

x	474/85.311 (M) Müller-Bachs. Place d'armes de Rothenthurm	(PE)	x	502/86.937 (M) Oehen. Engrais azotés facilement solubles	(PE)
x	475/85.358 (I) Müller-Bachs. Place d'armes de Rothenthurm		x	503/86.972 (P) Oehen. Suisses de l'étranger. Droits politiques	(PE)
	476/85.585 (P) Müller-Bachs. Place d'armes de Rothenthurm. Etat des besoins	(PE)		504/86.109 (I) Oehen. Accidents dans l'industrie chimique. Mesures à prendre	(PE)
*	477/87.360 (M) Müller-Bachs. Place d'armes de Rothenthurm. Nouveau projet	(PE)		505/86.129 (P) Oehen. Trafic dans les régions frontière	(PE)
*	478/87.361 (P) Müller-Bachs. Délimitation des «Marais de Rothenthurm» (objet 1308 de l'IFP)	(PE)		506/86.162 (M) Oehen. La protection de l'environnement dans la société postindustrielle	
x	479/85.474 (I) Müller-Meilen. Organisation de la SSR	(PE)	*	507/87.366 (P) Oehen. Organisations internationales et souveraineté suisse	
*	480/87.327 (M) Müller-Meilen. Bonne intelligence entre les régions linguistiques	(PE)	*	508/87.389 (I) Oehen. Emissions de platine des catalyseurs. Risques de SIDA	
x	481/86.933 (M) Nauer. Travaux du bâtiment. Utilisation de substances toxiques	(PE)	x	509/86.955 (M) Oehler. Politique énergétique. Avantages fiscaux	(PE)
x	482/86.138 (M) Nauer. Loi sur la protection de l'environnement. Aggravation des dispositions pénales	(PE)	x	510/86.813 (M) Oehler. Lutte contre la pollution atmosphérique. Renforcement des dispositions	(PE)
	483/86.363 (M) Nebiker. Interventions parlementaires	(PE)	*	511/87.328 (P) Oehler. Ambassades et consulats suisses à l'étranger. Financement	
x	484/86.165 (P) Nebiker. Produits phytosanitaires et désherbants. Autorisation temporaire	(PE)		512/85.575 (M) Oester. Ecole supérieure d'enseignement infirmier. Subvention à la Croix-Rouge suisse	
	485/85.979 (P) Nef. Bâtiments agricoles. Utilisation du bois indigène	(PE)		513/86.316 (I) Oester. Droit de séjour ou d'établissement et fiscalité. Passe-droits accordés à certains étrangers	(PE)
	486/86.102 (I) Nef. Schweizerhalle, Kaiseraugst et l'alimentation en électricité	(PE)		514/86.991 (I) Oester. Transport de produits toxiques. Mesures de sécurité	
	487/85.537 (I) Neuenschwander. Entretien des routes nationales. Rôle de la Confédération		x	515/86.183 (P) Oester. Protection de l'environnement. Campagnes d'information	(PE)
*	488/87.304 (M) Neuenschwander. N 3. Couverture de la tranchée de l'Entlisberg (ZH)	(PE)	*	516/87.333 (I) Ogi. Fluctuations monétaires	(PE)
	489/86.384 (M) Neukomm. Droit de la responsabilité civile. Révision	(PE)		517/86.160 (P) Ott. Environnement. Révision du code pénal	(PE)
	490/86.457 (M) Neukomm. Versements directs à l'agriculture	(PE)	x	518/86.161 (I) Ott. Catastrophe chimique de Bâle. Aspects de politique étrangère	(PE)
x	491/86.915 (M) Neukomm. Prévoyance professionnelle et encouragement à l'accès à la propriété de logements	(PE)	*	519/87.357 (I) Ott. Livraisons de matériel de guerre à l'Iran	(PE)
	492/86.929 (I) Neukomm. Ordonnance sur les parkings des gares		*	520/87.378 (P) Petitpierre. Politique de l'environnement et déclaration de l'OCDE concernant les investissements internationaux	(PE)
*	493/87.399 (P) Neukomm. Ordonnance sur les tabacs	(PE)		521/86.985 (I) Pidoux. Vacherin Mont d'Or et fromages au lait cru. Exigences hygiéniques et microbiologiques	
	494/86.393 (M) Nussbaumer. Accession à la propriété de logements. Encouragement	(PE)		522/85.557 (P) Pini. Fruits et légumes. Transport de nuit	(PE)
	495/86.116 (I) Nussbaumer. Produits chimiques pour l'agriculture		x	523/86.982 (P) Pini. Secrétaires d'Etat départementaux	(PE)
	496/85.911 (M) Oehen. Trahison diplomatique (art. 267 CP)	(PE)		524/86.983 (P) Pini. Equivalence des diplômes au niveau européen	(PE)
x	497/85.110 (M) Oehen. Souveraineté fiscale des cantons	(PE)	*	525/87.307 (I) Pini. Service civil obligatoire pour objecteurs de conscience	(PE)
	498/86.408 (P) Oehen. Code pénal. Assignation à domicile		*	526/87.379 (I) Pini. Nouveaux instruments financiers	(PE)
	499/86.541 (P) Oehen. Collaboration entre les administrations suisse et américaine. Convention		x	527/85.967 (I) Pitteloud. Opérations bancaires et droits de l'homme	(PE)
	500/86.543 (P) Oehen. Requêtes au Tribunal fédéral. Usage de la langue maternelle	(PE)	x	528/86.912 (P) Pitteloud. Examens prénatals de dépistage des anomalies génétiques. Prise en charge des frais par l'assurance-invalidité	(PE)
	501/86.568 (I) Oehen. Réintroduction de l'étalon-or				

Frühjahrssession 1987

Session de printemps 1987

Sessione primaverile 1987

In	Übersicht über die Verhandlungen
Dans	Résumé des délibérations
In	Riassunto delle deliberazioni
Jahr	1987
Année	
Anno	
Session	Frühjahrssession 1987
Session	Session de printemps 1987
Sessione	Sessione primaverile 1987
Seite	1-88
Page	
Pagina	
Ref. No	110 001 548

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv und die Parlamentsdienste digitalisiert.
Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses et les Services du Parlement.
Il documento è stato digitalizzato dall'Archivio federale svizzero e dai Servizi del Parlamento.